

Charte d'utilisation ROMEO

Conditions d'accès et règles de bon usage des ressources ROMEO

Version 2024.1

Créé en 2002, le Centre de Calcul Régional ROMEO accompagne les chercheurs de la région dans leurs activités numériques. La description complète des ressources et de leur utilisation est décrite sur <http://romeo.univ-reims.fr>

La présente demande, d'ouverture ou de maintien de compte sera étudiée et validée par le comité scientifique du centre de calcul et mis en œuvre par le personnel ROMEO.

L'utilisateur s'engage, sous risque de fermeture de son compte sans préavis, à :

- consulter, corriger et améliorer les informations contenues sur le site pour toute question
- consulter les *notes de maintenance* sur le site web et sur les messages d'accueil des machines
- ne pas utiliser la machine comme espace de stockage ou de sauvegarde
- ne pas utiliser la machine comme passerelle depuis l'extérieur vers le réseau de l'URCA
- maintenir à jour ses coordonnées dans la rubrique *mon compte* du site web
- mettre à jour les projets dont il est responsable ou membre ainsi que la liste de ses publications dans la rubrique « mon compte » du site web
- mentionner l'utilisation de ROMEO sur vos communication :
 - *Ce travail a été réalisé avec le concours du Centre de Calcul Régional ROMEO*
 - *This work was partially supported by the French HPC Center ROMEO*
- prendre toute mesure afin d'empêcher l'utilisation de compte par des tiers (ne pas divulguer son mot de passe, choisir un mot de passe suffisamment complexe)
- participer aux événements organisés par le Centre de Calcul
- lire son mail régulièrement et répondre aux demandes venant du Centre de Calcul
- de manière générale, se conformer aux règles d'utilisations (batch, utilisation des scratchs, ...) disponibles dans la rubrique *techno-centre* du site web
- libérer les espaces scratchs après leur utilisation
- communiquer avec l'équipe technique à l'adresse romeo@univ-reims.fr
- utiliser le site de support pour toute demande d'intervention <https://romeo.univ-reims.fr/ticket>
- participer à la diffusion des résultats scientifique (posters, vidéos, ...)
- respecter les aspects légaux liés aux logiciels
- ne pas utiliser les ressources du centre a des fins criminelles, de violation ou tentative de violation d'un système informatique
- signaler toute violation, tentative de violation ou toute violation suspectée d'un système informatique
- intégrer des demandes de financements ROMEO dans les projets liés à l'utilisation des ressources du Centre de Calcul ROMEO
- ne pas utiliser les ressources dans un but commercial sauf dans le cadre d'une convention.
- informer le centre de calcul de toute modification de son statut (changement de poste, mutation, démission, ...)

L'utilisateur est conscient que :

- La charte peut évoluer en fonction des contraintes administratives et techniques.
- La mise à jour de la présente charte est signalée dans les notes de maintenance et s'impose à l'utilisateur dans les 15 jours. L'utilisateur est libre de clore son compte s'il n'accepte pas les termes de cette nouvelle charte.
- La sauvegarde des données n'est pas garantie.
- Le fonctionnement des ressources du Centre de Calcul est dépendant du réseau, de la fourniture d'électricité et des contraintes de sécurités imposées par l'URCA ainsi que RENATER.
- Sa propre activité scientifique, contenant des données nominatives, sera intégrée dans le rapport d'activité annuel et pourra être évoqué lors de présentations auxquelles le Centre de Calcul ROMEO participe.
- Pour des besoins d'administration, les ressources et les calculs sont supervisés.
- Les scratchs temporaires sont susceptibles d'être supprimés automatiquement
- Il est responsable de l'utilisation qui est faite de son compte
- Il doit protéger les fichiers dont il veut limiter l'accès
- Des informations importantes sont envoyées sur la Mailing-Liste ou sont présentes dans la rubrique « Notes de maintenance » du « Techno-centre »
- Dans le cadre de la RGPD, un utilisateur ROMEO donne, de façon libre, éclairée, spécifique et univoque, son accord au traitement électronique de ses données personnelles. Les données personnelles sont collectées et traitées dans un cadre professionnel pour le fonctionnement normal du Centre de Calcul ROMEO. L'utilisateur ROMEO est informé qu'il peut à tout moment retirer son consentement, en demandant la fermeture de son compte ainsi que la destruction de ses données et l'anonymisation de ses données nominatives
- Pour chaque ressource, un compte sans activité pendant une période de 12 mois est considéré comme inactif. L'utilisateur sera averti par email de cette situation. L'accès à la ressource ainsi que les données peuvent alors être supprimées à tout moment pour préserver la disponibilité et les performances des espaces de stockage. L'équipe ROMEO fera de son mieux pour respecter une période de prévenance et pour archiver les données sur une période limitée. L'inactivité est définie ainsi :
 - Sur une ressource avec un gestionnaire de batch elle correspond à la soumission de job.
 - Sur une autre ressource l'activité correspond à une connexion.
- Des quotas à l'utilisation des ressources et des espaces de stockage sont appliqués.